



école
du paysage
Grenoble Saint-Ismier

1 chemin
de Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

Apprentissage ou formation continue

Formation niveau 3 "ouvrier qualifié" dans le domaine du paysage.

Objectifs de la formation

Réaliser des travaux d'aménagements et d'entretien dans les jardins privés ou espaces publics

Contenus de la formation

CAPACITES GENERALES :

▶ **CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

▶ **CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

▶ **CG3 : Interagir avec son environnement social**

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

MODULES TECHNIQUES :

▶ **CP4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysage**

Appréhender le végétal dans un objectif d'entretien

- Entretien la végétation
- Entretien des installations diverses (clôtures, signalétique...)

▶ **CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagements paysagers**

- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

▶ **CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements**

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelles et correctives des matériels et équipements

▶ **CP7 : UCARE**

- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Durée de la formation et rythme en entreprise

Apprentissage

800 heures de formation sur deux ans. 70 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Formation continue

800 h de formation et 280 h de stage.

Le métier

Les activités demandées à un titulaire du Certificat d'aptitude professionnelle agricole JP :

- Participer à la préparation des chantiers.
- Organiser ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas.
- Réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien.
- Entretien le matériel et les équipements.
- Communiquer en situation professionnelle.

Poursuites d'études

- Brevet professionnel Aménagements paysagers par apprentissage ou en formation continue au CFPPA
- Bac professionnel Aménagements paysagers (sous certaines conditions) par apprentissage au CFPPA

Débouchés

- Jardinier ou ouvrier du paysage

L'activité s'exerce le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service "espaces verts" d'une collectivité ou d'un établissement public.

Rémunération

Apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue

Rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation : salarié, demandeur d'emploi, transition professionnelle.

Coût pédagogique et possibilité de financement

Apprentissage : la formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Formation continue : le coût pédagogique de la formation est affiché sur le site internet de l'établissement.

- Les opérateurs de compétences
- Le Pôle Emploi, Conseil Régional
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- Le CPF (Compte personnel de formation)
- L'autofinancement

Conditions d'admission et modalités d'inscription

En apprentissage :

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers. Etre âgé de 16 à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.

Les candidats ayant 15 ans révolus peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils justifient d'avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (classe de 3^e).

En formation continue :

Etre âgé de 18 ans et justifier d'une année d'expérience (1600h) professionnelle à la date de la délivrance du diplôme

Modalités d'inscription en apprentissage et formation continue :

Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation et des tests de positionnement. Se présenter au rendez-vous muni des documents demandés.

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations delphine.alaux@educagri.fr

